

La renouée du Japon

La renouée du Japon est une plante considérée comme invasive car sa prolifération dans les milieux naturels produit des changements significatifs de composition, de structure et de fonctionnement des écosystèmes.

Cette plante introduite en France pour ses qualités ornementales s'est échappée des jardins pour conquérir de nombreux espaces naturels (berges des cours d'eau...) ou semi-naturels (bords de route, talus...). **Elle a connu ces deux dernières décennies un développement spectaculaire en raison de son extraordinaire vivacité.**

La renouée a en effet une **croissance exceptionnelle** qui peut atteindre 5 cm par jour. Elle possède de plus une **dynamique de reproduction très efficace** : chaque rhizome de renouée peut s'étendre sous terre sur 20 m de longueur et donner naissance à de nombreuses nouvelles plantes. De plus, les fragments de rhizome ou de tige se bouturent très bien. 0,7 g de rhizome ou 3 cm de tige suffisent pour donner un nouveau plant.

Elle se disperse ainsi naturellement, mais l'invasion doit aussi beaucoup à l'action de l'homme : chantiers de terrassement, apport de terre végétale, fauche des bords de route et des berges des cours d'eau, rejets sauvages de déchets verts et de gravats... contribuent fortement à sa dissémination. **La plante se développe particulièrement bien dans les milieux déstabilisés.** L'artificialisation du lit et des rives et la réduction des boisements de berges expliquent très souvent son apparition à proximité des cours d'eau.

La renouée du Japon se présente sous diverses formes :





Pourquoi lutter ?

Les nuisances causées par la renouée sont multiples :

- Les **massifs denses** et parfois hauts de 4 m représentent pour les pêcheurs, les promeneurs et les agents de surveillance une **gêne à l'accès et à la circulation sur les berges des cours d'eau**. Ils peuvent également porter atteinte à la sécurité routière par la gêne de la visibilité qu'ils occasionnent.
- Ensuite, **les massifs** les plus grands, et leur multiplicité **uniformisent fortement le paysage**.
- Enfin, **elle sécrète des substances qui inhibent la croissance des autres plantes**. Les massifs sont également très denses, forment un ombrage important et poussent si vite qu'ils concurrencent sans appel les autres plantes. Dans un massif de renouée ne pousse que de la renouée. **La diversité physique et donc écologique est ainsi fortement réduite**.

Comment lutter ?

L'ensemble de ces nuisances amène les différents acteurs de la gestion des espaces à se mobiliser pour contrôler l'expansion de la renouée. Cela consiste à coordonner les actions de l'ensemble des gestionnaires des espaces et des réseaux d'un même territoire (Conseil Général, DDE, Communes, Communautés de Communes, particuliers...), et repose sur différentes méthodes de gestion.

Pour la réussite de l'opération, la sensibilisation et la coopération de tous les savoyards dont les propriétés seraient touchées par la renouée sont essentielles. Dans ce cas il est indispensable qu'ils ne participent pas à la dissémination de la plante, mais au contraire qu'ils l'éliminent par arrachage des nouveaux plants avec leurs racines, ou par fauchage systématique en cas de massifs de plus d'un an, à la fréquence d'un à deux par mois à partir d'avril jusqu'en octobre. **Le fauchage doit se faire avant la floraison pour éviter la pollinisation.** Les tiges sont mises à sécher en tas serrés puis incinérés ou éliminés avec les déchets ménagers. Il ne faut en aucun cas les composter ou les broyer, cela conduirait à une colonisation rapide du terrain.

Dans les **cas difficiles**, un traitement chimique à base de glyphosate et appliqué par pulvérisation en sève descendante était autrefois conseillé mais les pollutions des cours d'eau ainsi que l'accumulation d'herbicides dans la chair des poissons et des animaux ont eu raison de cette préconisation. De plus, on observe **de plus en plus de cas de résistance aux herbicides** ; aussi **il est conseillé de déraciner les jeunes plants et de faucher les plus anciens**.

Renseignements et contact

Pour tous **signalement de massifs ou de plants isolés et pour toute information sur la plante ou les moyens de lutte**, ainsi que sur la politique mise en œuvre par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise pour la gestion de cette plante invasive, vous pouvez joindre le **Service Environnement de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise au 04 79 41 01 63**.

Vous pouvez également visiter **notre site Internet** à l'adresse : www.hautetarentaise.fr